

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Prise en charge du glioblastome Question écrite n° 3159

## Texte de la question

Mme Pascale Bordes interroge M. le ministre de la santé et de la prévention concernant la prise en charge du glioblastome en France. Alors que de nouvelles solutions thérapeutiques contribuent à améliorer significativement l'espérance de vie des patients atteints de ce cancer rare, celles-ci restent à ce jour inaccessibles pour les patients français. La Haute Autorité de santé a pourtant rendu un avis positif depuis un an, de même que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne et la Suisse depuis plus de dix ans. Ce retard paraît difficilement explicable, alors que le Gouvernement a fait de la lutte contre le cancer une politique de santé prioritaire. Elle souhaite donc connaître les raisons de cette inaccessibilité ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement en matière de prise en charge du glioblastome.

## Données clés

**Auteur : Mme Pascale Bordes** 

Circonscription: Gard (3e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 3159

Rubrique: Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 novembre 2022, page 5335

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)